Guide pour le membre externe du jury d'une thèse de doctorat

La thèse de doctorat doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances ou au développement technologique, et satisfaire les compétences à développer au doctorat. Le jury doit se prononcer en toute impartialité sur le contenu de la thèse, sa qualité, son originalité, sa cohérence ainsi que la clarté et la précision de la langue.

Le jury pour une thèse de doctorat est composé d'au moins quatre personnes qui ont une connaissance reconnue dans le domaine de recherche pour évaluer avec justesse le travail de l'étudiante ou de l'étudiant :

- La présidente ou le président;
- La directrice ou le directeur de recherche;
- Un ou plusieurs codirecteurs (s'il y a lieu);
- Un ou plusieurs membres du jury (s'il y a lieu);
- Au moins un examinateur externe;
- La représentante ou le représentant de la direction des études supérieures.

Qualifications

Le membre externe est un expert reconnu dans le domaine de recherche de la personne défendant sa thèse, obligatoirement choisi à l'extérieur de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées.

Polytechnique Montréal s'attend à ce que le jugement de l'examinateur externe sur les activités de recherche présentées dans le cadre de cette défense de thèse soit **impartial et indépendant**. L'indépendance implique que le membre externe n'entretienne pas de liens directs ou indirects (i.e. personne liée, relations passées) depuis les 5 dernières années avec la personne défendant sa thèse ou les autres membres du jury qui soit susceptible de conditionner sa décision, subordonner son jugement ou nuire à son autonomie décisionnelle.

Rôle

Le membre externe est un membre évaluateur du jury de thèse. Son rapport est déposé dans le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.

Le membre externe éclaire les délibérations du jury en comparant les connaissances et compétences de la personne défendant sa thèse à celles de ses homologues des autres institutions.

Responsabilités

Le membre externe reçoit le manuscrit et dispose d'au moins 20 jours ouvrables pour faire son rapport d'évaluation et ses recommandations. Il peut y justifier une recommandation pour le prix de la meilleure thèse.

Contenu du rapport d'évaluation de la thèse

D'une longueur minimale de 1 à 2 pages, le rapport d'évaluation devrait commenter la valeur scientifique de la thèse :

- La pertinence du domaine de recherche;
- L'originalité des contributions;
- La cohérence dans la structure et l'organisation des parties de la thèse;
- L'utilisation adéquate de la documentation;
- Le choix de méthodes appropriées pour répondre aux questions de recherche et aux objectifs;
- La rigueur dans l'argumentation et le traitement des sources et des données ainsi que dans l'analyse des résultats et dans leur interprétation;
- Les acquisitions de la méthodologie de recherche et des connaissances dans le domaine;
- La contribution au développement technologique ou à l'avancement des connaissances;
- Les retombées potentielles.

Le rapport d'évaluation devrait aussi commenter la qualité de présentation du document :

- Précision et clarté du titre et du style;
- Qualité de la présentation et de l'écriture;
- Correction de la langue;
- Qualité des illustrations et des tableaux;
- Choix et présentation des références bibliographiques.

Le rapport d'évaluation devrait aussi inclure des commentaires spécifiques. Le membre évaluateur peut faire référence à ses annotations sur une version électronique ou papier de la thèse.

Le rapport d'évaluation de la thèse est aussi le meilleur endroit pour justifier si la thèse devrait être soumise à un concours d'excellence tel que le ***prix de la meilleure thèse***. Par rapport à l'ensemble des thèses qu'il a évalué dans sa carrière, le membre évaluateur peut commenter la qualité de la thèse selon les critères suivants :

- Qualité du contenu scientifique;
- Originalité;
- Pertinence du travail à des applications d'intérêt pour le génie;
- Impact potentiel dans le domaine de la recherche.